

## Avis au public

### Projet d'arrêté préfectoral unique relatif à la pêche de loisir dans le département du Lot pour l'année 2025

L'objet de cet arrêté préfectoral est de définir et de rappeler les règles concernant la pêche de loisir pour l'année 2025 dans le département du Lot, et en particulier :

- le classement en 1<sup>re</sup> catégorie ou en 2<sup>e</sup> catégorie des cours d'eau et des plans d'eau,
- les périodes d'ouverture de la pêche de loisir en fonction des différentes espèces (consulter également la synthèse en annexe 1 du projet d'arrêté),
- certaines règles qui concernent les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur le cours d'eau Lot et sur le cours d'eau Dordogne,
- les tailles et les nombres de capture autorisés,
- les procédés et les modes de pêche autorisés et ceux prohibés,
- la pêche des écrevisses,
- la pêche de la carpe de nuit,
- les parcours de grâciation (ou « parcours no-kill »),
- les réserves de pêche.

Les modifications de ce projet d'arrêté par rapport à l'arrêté de 2024 ont fait l'objet d'une concertation avec les structures départementales en charge de la pêche. Sur le fond, l'unique modification concerne les limites des réserves de pêche sur la Dordogne (article 15).

La participation du public prévue par l'article L.120-1 du code de l'environnement a pour objectif d'informer les citoyens et de recueillir leurs éventuels avis sur ce projet d'arrêté.

Ce projet d'arrêté est consultable du 23 octobre 2024 au 14 novembre 2024 inclus. Vous êtes donc invités à le consulter à l'adresse suivante : <https://www.lot.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Milieus-aquatiques.-usages-de-l-eau.-navigation.-DPF/Peche-de-loisir/1-Conditions-d-exercice-de-la-peche-de-loisir> Si vous voulez adresser une remarque ou une suggestion dans le cadre de cette consultation, vous pouvez le faire par courrier électronique à : [ddt-eau-consultation-public@lot.gouv.fr](mailto:ddt-eau-consultation-public@lot.gouv.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante : Direction départementale des territoires, Service eau forêt environnement, 127 quai Cavaignac, 46009 Cahors cedex.

Fait à Cahors, le 23 octobre 2024

  
Chef d'Unité Police de l'Eau  
DPF et Navigation  
Guy VERGNES